



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

Direction des élections, de la légalité et de l'environnement

Bureau des élections, de la réglementation

et des procédures environnementales

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Base Aérienne 105 d'Evreux**

à Fauville, Huest et le Vieil Evreux

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté n°DELE/BERPE/19/1654, il a prescrit une enquête publique d'un mois sur la demande d'autorisation présentée par la Base Aérienne 105 d'Evreux en vue d'exploiter un atelier de maintenance, réparation et d'entretien d'aéronefs sur les communes de Fauville, Huest et le Vieil Evreux.

L'enquête se déroulera pendant **30 jours consécutifs du 6 janvier 2020 au 5 février 2020 à 16h30.**

Pendant ce délai, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude des dangers et l'avis de l'autorité environnementale, consultable à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture (<http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques>) sera déposé dans les mairies de Fauville, Huest et le Vieil Evreux, où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Huest siège de l'enquête ou par voie électronique à [pref-projet-baseaerienne105@eure.gouv.fr](mailto:pref-projet-baseaerienne105@eure.gouv.fr) (à l'attention du commissaire enquêteur).

Le président du tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Laurent GUIFFARD, retraité de la fonction publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- lundi 6 janvier 2020 de 9h à 12h à Huest,
- samedi 18 janvier 2020 de 9h à 12h à le Vieil Evreux,
- vendredi 31 janvier 2020 de 14h30 à 17h30 à Fauville,
- mercredi 5 février 2020 de 13h30 à 16h30 à Huest.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la Base Aérienne 105 – route de Paris – 27037 EVREUX.

Le présent avis est affiché dans les mairies de Fauville, Huest, le Vieil Evreux, Gauciel et Miserey ainsi qu'au voisinage du site de la Base Aérienne 105 d'Evreux.

pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général de la préfecture

  
Jean-Marc MAGDA